



## COMPTE RENDU

### Conseil d'Administration du SDIS 59 du 30/06/2015.

**Propos du Président Wilmotte (et orientations préconisées), au regard des différents sujets à l'ordre du jour.**

#### **1/ Adoption du nouveau Règlement Intérieur du CA.**

La CGT a formulé des remarques concernant la disparition de l'accès au public, lors des séances (article 6) et sur la "Police de l'assemblée" instaurée (article 7) par le nouveau Président du SDIS.

Remarque, **en vain également**, sur l'application réglementaire de l'article 24 "modification du Règlement Intérieur"

#### **2/ Compte Administratif 2014.**

Le dossier important de ce CA résidait dans la présentation du Compte Administratif 2014 (bilan établi sous l'ancienne majorité)

Les votes se sont répartis de la façon suivante:

Nouvelle majorité (UMP): Abstention

Ancienne majorité (PS): Pour.

Le Président Wilmotte a renouvelé ses orientations budgétaires (voir compte rendu du CA du 03/06/2015) axées sur des économies à entreprendre, de façon très urgente ...

Mme Staniec (élue PS - Métropole Européenne de Lille) a reconnu la présentation chiffrée du bilan, tout en y rapportant quelques remarques.

Elle a surtout confirmé qu'il n'était pas question que la MEL augmente sa participation financière au budget du SDIS ....crise oblige !!

Ce sera également le cas pour le Département, qui devrait s'en tenir (à confirmer) à une enveloppe de 94,5 millions d'euros.

#### **3/ Prime de fin d'année.**

La dernière remarque de ce CA concerne le retrait de dernière minute, de l'ordre du jour de la séance, de la délibération intéressant le versement de la prime de fin d'année.

Il était en effet proposé, par l'administration, de modifier le versement de celle-ci, en un versement bi-annuel (juin et novembre).

Cette délibération n'a donc pas eu lieu. Le sujet reste bien sûr d'actualité ...

#### Les autres délibérations:

- Contribution Sociale Généralisée – attribution d'une indemnité dégressive et suppression de l'indemnité exceptionnelle.
- Mise en œuvre de l'entretien professionnel au SDIS Nord.
- Convention relative à l'expérimentation d'un service civique adapté aux sapeurs-pompiers.
- Convention interdépartementale d'Assistance Mutuelle entre le SDIS du Nord et celui de l'Aisne.

Ces quatre délibérations ont été votées à l'unanimité.

Pour la CGT du SDIS 59.

Marc Defauwe